

Sujet: [INTERNET] Enquête d'utilité publique mise en 2x3 voies A10.

De : gilbert mure <mure.gilbert@gmail.com>

Date : Tue, 13 Feb 2018 18:39:33 +0100

Pour : "pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr" <pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr>

Bonjour,

Depuis une quarantaine d'années, les habitants des hameaux de PIMONT et LA VERINIÈRE se battent pour obtenir ce qui devrait être un minimum pour des riverains d'une autoroute : des protections phoniques ! Certaines maisons en sont à 90 m, coté « est » soit sous les vents dominants !

Plusieurs relevés « officiels », réalisés par Cofiroute montraient qu'il nous manquait (!!) 1 à 3 décibels pour atteindre la limite « administrative » nécessaire pour prétendre à un dispositif.

Il nous a été écrit que nous n'y avons pas droit tant « que des modifications significatives de l'autoroute n'auraient pas lieu ».

A priori le rajout d'une voie n'est pas assez significatif !

Et bien entendu les prévisions de trafic pour quelques décennies à venir, analysées par Vinci, sont plutôt stables. Alors que le simple fait de passer prochainement à 80 km/h sur les routes va forcément être un aspirateur à voitures pour les autoroutes, sans compter la multiplication des dispositifs ralentisseurs dans toutes les villes et villages...

On nous a donc prévu un mur anti-bruit de 800 m de long lors d'une réunion de concertation. Puis, comme il en faut pour tout le monde, ce mur a été réduit à 400 m : tout comme la radioactivité sur la France lors de l'épisode « Tchernobyl » le bruit est donc sensé ne pas passer en amont ou en aval de l'ouvrage !

Je (nous) demande (ons) juste une protection phonique de la zone sur la totalité des abords de ces hameaux : nous avons mesuré 750 m exactement dont 350 m pourraient être des merlons de 2 m de haut seulement en moyenne, compte tenu de la topographie du terrain.

Je vous remercie par avance de relayer notre demande auprès de Vinci.

Gilbert MURE